

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3177>



# DECLARATION DE LA FSU A LA COMMISSION PARITAIRE DES PERSONNELS NON TITULAIRES DE SURVEILLANCE

Date de mise en ligne : vendredi 9 octobre 2009

- SNES - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) - Personnels de surveillance -



---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

La FSU se félicite de la création de cette commission car si les Commissions Paritaires existaient pour les MI/SE il n'en était rien pour les AED et les AVS. La création du statut des AED a été synonyme de dégradation par rapport au statut de MI/SE. Le recrutement et la gestion locale sont sources de déréglementation : on leur demande des tâches qui ne leur incombent pas, ils subissent l'autoritarisme de certains chefs d'établissement, parfois ils font plus d'heures que prévu, on leur décompte le temps de repas même s'ils mangent avec les élèves. Suite aux AED la création du statut d'EVS, de droit privé, a marqué une nouvelle dégradation encore plus importante. Depuis il y a eu les assistants pédagogiques, les médiateurs scolaires... Plutôt que la multiplication de statuts précaires différents la FSU demande le retour à un seul corps de droit public recruté par le rectorat afin que ces personnels soient des salariés de l'Etat et non de l'EPLE ce qui garantirait plus d'équité, plus de transparence et les mêmes droits pour tous.



**Fédération Syndicale Unitaire**